

COMMUNE DE BUSSY LE REPOS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 27 février 2015

Convocation du 23/02/2015

Afférents au Conseil Municipal : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
En exercice : 11

L'an deux mil quinze, le vingt sept février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine SABARD, Maire par intérim.

Étaient présents :

Mme SABARD Sandrine, Mme CRUAU Charlotte, M. DAVID de SAUZZEA Sébastien, M. CAZIN Christian, M. THUOT Thierry, M. RONOT Thierry, M. FRANÇOIS Jean-Pierre.

Absents excusés représentés : Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse représentée par Mme SABARD Sandrine, Mme GHAZARYAN Anne-Sophie représentée par M. FRANÇOIS Jean-Pierre, M. VILLE-RENON Frédéric représenté par M. RONOT Thierry.

Secrétaire de séance : M. RONOT Thierry est élu secrétaire de séance et accepte le poste.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme SABARD Sandrine, Maire par intérim, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 22 février 2015 et a déclaré installer Mme MAZATEAU Séverine.

Le Conseil Municipal étant au complet, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme CRUAU Charlotte, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

2015/27/02/01

Élection du maire :

Se présente : Mme Sandrine SABARD

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletin blanc ou nul : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
Mme Sandrine SABARD : 10 voix
M. DAVID de SAUZEA Sébastien : 1 voix

Mme Sandrine SABARD ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Maire, et a été installée.
Mme Sandrine SABARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2015/27/02/02

Création du nombre de postes d'adjoint :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour 2 adjoints et 4 voix pour trois adjoints,
Décide la création de deux postes d'adjoints.

2015/27/02/03

Elections des adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,
Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

- **Election du Premier adjoint** : Se présente : M THUOT Thierry

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletin blanc : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
M THUOT Thierry : 8 voix
Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse : 2 voix

M THUOT Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire et immédiatement installé.

- **Election du Second adjoint** : Se présente : Mme GHAZARYAN Anne-Sophie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletin blanc : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
Mme GHAZARYAN Anne-Sophie : 9 voix
Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse : 2 voix

Mme GHAZARYAN Anne-Sophie ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Second adjoint au maire et immédiatement installée.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2015/27/02/04

Indemnités de fonctions au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Décide, avec effet à la prise de fonction, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximum soit : à 17% de l'indice 1015.

2015/27/02/05

Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Décide, avec effet à la prise de fonction, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire : au taux de 6,60 de l'indice 1015 ce taux est applicable à chacun des adjoints.

2015/27/02/06

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Mme. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1 500€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage du logement pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

2015/27/02/07

Nomination des délégués aux Syndicats Intercommunaux :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme les délégués suivants:

C.E.S Villeneuve sur Yonne :

Titulaire : M.FRANÇOIS Jean-Pierre

Suppléant : Mme GHAZARYAN Anne-Sophie

Syndicat Electrification Départemental :

Titulaire : M. VILLE-RENON Frédéric
Suppléant : M. DAVID de SAUZZEA Sébastien

Centre de Secours :

Titulaire : M. FRANÇOIS Jean-Pierre
Suppléant : M VILLE-RENON Frédéric

Gendarmerie :

Titulaires : M. FRANÇOIS Jean-Pierre
M CAZIN Christian
Suppléants : Mme MAZATEAU Séverine
Mme GHAZARYAN Anne-Sophie

Syndicat Ordures Ménagères :

Titulaires : M. VILLE-RENON Frédéric
M. RNOT Thierry
Suppléants : M. DAVID de SAUZZEA Sébastien
Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse

Fourrière du Sénonais :

Titulaire : M CAZIN Christian
Suppléant : Mme CRUAU Charlotte

Aide Ménagère à Domicile :

Titulaire : Mme CRUAU Charlotte
Suppléant : Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse

Syndicat du Legs Thénard :

Titulaires : Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse
M. DAVID-de-SAUZZÉA Sébastien

Syndicat de la Fontaine Rouge :

Titulaire : M. RNOT Thierry
M. THUOT Thierry
Mme SABARD Sandrine
Suppléant : M. VILLE-RENON Frédéric

2015/27/02/08**Election des membres du Conseil Municipal délégués au CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Mme le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2014 a fixé à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sont élus à l'unanimité :

M. DAVID-de-SAUZZÉA Sébastien

Mme MAZATEAU Séverine

Mme CRUAU Charlotte

M THUOT Thierry

Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse

2015/27/02/09

Mise en place des commissions :

Commission Voierie /Travaux /Urbanisme

Mme SABARD Sandrine, M.CAZIN Christian, M. THUOT Thierry, Mme MAZATEAU Séverine

Commission Vie Locale /Economie /Communication /Culture /Jeunesse / Aînés

Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse, M. DAVID de SAUZE Sebastian, M. RNOT Thierry,
M. VILLE-RENON Frédéric, M. FRANÇOIS Jean-Pierre, Mme MAZATEAU Séverine

Commission Finances

Mme SABARD Sandrine, Mme GHAZARYAN Anne-Sophie, M. VILLE-RENON Frédéric,
M. RNOT Thierry

Commission Environnement /Embellissement /Espace verts

Mme GHAZARYAN Anne-Sophie, Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse, M. FRANÇOIS Jean-Pierre, M.
THUOT Thierry, Mme CRUAU Charlotte

2015/27/02/10

Demandes de subventions :

Vu les demandes faites par différents organismes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes :

- Association « Les Jours Bleus » de Villeneuve sur Yonne : 100€
- Association ASEAMAS : 20€
- Association d'Aide à Domicile de Villeneuve sur Yonne : 415€

Questions diverses :

Faisant suite à la subvention votée pour l'association « Les Jours Bleus », M CAZIN demande si l'information sur la semaine bleue est bien diffusée auprès de la population des petites communes, en effet lors de l'après-midi organisé à Bussy le Repos, peu de personnes âgées de la commune étaient présentes. Mme CRUAU est chargée de prendre les renseignements nécessaires auprès du président de l'association pour connaître les modalités de participation à cette Semaine Bleue.

M CAZIN demande que la boîte aux lettres située place de l'Eglise soit déplacée afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder plus facilement. La question va être posée au service courrier de la Poste.

M CAZIN s'étonne que la place réservée aux handicapés prévue à côté de l'arrêt de car ne soit toujours pas aménagée alors que le panneau est acheté.

Mme CRUAU demande s'il serait possible de changer de place la cabine téléphonique qui se trouve à côté de l'église. La demande sera faite à France Télécom.

M DAVID-DE-SAUZEA rend compte de la réunion du SIVU des ordures ménagères à laquelle il a assisté :

Il est demandé aux communes de faire le point sur les besoins en bac jaune et bleu afin de passer commande au plus vite. Une distribution d'un document d'information sur le fonctionnement de la déchetterie est prévue dans chaque commune. Devant l'inquiétude du président du SIVU quant au devenir du syndicat dans l'Intercommunalité du Villeneuvien, une réunion avec M le sous-préfet a eu lieu. Ce dernier a laissé entendre que le SIVU pourrait continuer d'exister sous sa forme actuelle.

M DAVID-DE-SAUZEA a également assisté à une réunion du Legs Thénard pendant la quelle a eu lieu le débat d'orientation budgétaire 2015. Pour ce syndicat les dépenses sont principalement les allocations aux orphelins et les travaux d'entretien des bâtiments, les recettes sont elles essentiellement celles des locations de logement, de terres et de chasses ainsi que les revenus de la vente de bois. Les délégués s'inquiètent de l'état du pigeonnier des bâtiments loués à l'ALEFPA qui n'a toujours pas été remis en état.

M. CAZIN et M. FRANÇOIS ont assistés à la réunion du syndicat de la gendarmerie ou il a été décidé de la construction de 4 logements sur le lieu actuel afin de privilégier la proximité des militaires sur leur lieu d'intervention, ainsi que la remise aux normes de l'accueil du public après accord des ministères concernés. Les dossiers pourraient-êtr prêts au printemps 2016.

M. RENOT, M. FRANÇOIS et Mme D'ARJUZON travaillent actuellement sur le site internet de la commune, ils doivent rencontrer au mois de mars un prestataire et feront ensuite une présentation du site aux conseillers.

Mme MAZATEAU a préparé la mise en place d'un club de gym pour les habitants, elle espère sa concrétisation pour le mois de septembre 2015, une information plus précise sera diffusée aux habitants.

Mme SABARD et M THUOT se sont rendus à différentes réunions de travail pour l'intercommunalité.

Tout d'abord Mme le Maire rappelle que les réunions étant publiques, toutes les personnes intéressées par le sujet peuvent y assister.

Les bureaux sont actuellement à la mairie de Villeneuve sur Yonne et les élus sont toujours à la recherche de locaux si possible à louer dans un premier temps. Une secrétaire a été embauchée et deux autres postes sont susceptibles d'être pourvus au fur et à mesure des besoins.

La commission urbanisme s'est réunie pour que soit expliqué le transfert de compétences de la DDT à l'Interco pour les communes dotées de documents d'urbanisme.

Dans le cadre de la loi ALUR qui prévoit une caducité automatique des POS au 1er janvier 2016 (ART. L. 123-19 du code de l'urbanisme), suite au transfert des compétences d'urbanismes vers l'Interco, les élus doivent avoir une réflexion sur la mise en place éventuelle d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les Conseils Municipaux seront interrogés sur cette question prochainement. Les communes auront toujours un droit de regard sur les dossiers d'urbanisme, l'instruction ne se fera plus par la DDT mais par un instructeur au sein de l'Intercommunalité.

La commission communication envisage la création d'un site internet intercommunal, Mme SABARD a fait remarquer lors de cette réunion que la création d'un site ne suffisait pas si le débit proposé aux habitants n'était pas amélioré. La question reste posée... elle a également soulevé le manque d'antenne relais pour la téléphonie mobile, question qui pourrait être reprise par l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Pour Affichage
Le Maire
Sandrine SABARD